



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ligne Béziers Neussargues Clermont-Ferrand Paris

Question écrite n° 32707

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet souhaite attirer l'attention M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la réhabilitation de la ligne ferroviaire Béziers-Neussargues-Clermont-Ferrand-Paris. La nomination d'un préfet coordinateur sur cette ligne traduit manifestement la volonté de l'Etat de voir aboutir ce projet, dans le cadre des prochains contrats de plan Etat-régions. Paradoxalement, simultanément à ce projet d'envergure, un certain nombre de fermetures totales ou partielles de gares, notamment à Brassac-les-Mines, Issoire et Vic-le-Comte, sont envisagées sur cette ligne. De la même façon, sur la ligne Clermont-Ferrand-Brioude, sur douze gares et points d'arrêt, cinq n'ont déjà plus de personnel. Il lui demande, afin de continuer à assurer un véritable service public ferroviaire de qualité, s'il ne serait pas souhaitable de coordonner les intentions de la SNCF et l'Etat en la matière. Enfin, il lui demande si la modernisation de la voie pourrait bénéficier de fonds européens, qui permettraient de mettre au point un système cohérent de transport intermodal.

Texte de la réponse

Le ministre de l'équipement, du logement et des transports a demandé au préfet de la région Auvergne d'assurer le rôle de préfet coordonnateur du projet de revitalisation de la ligne Béziers-Neussargues-Clermont-Ferrand. Il s'agit de mener les concertations nécessaires sur le contenu et le financement du programme d'investissements à retenir. Une première phase de travaux devrait être engagée dans le cadre des prochains contrats de plan Etat-régions. Les trois régions concernées, Auvergne, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, RFF et la SNCF sont associées à ces réflexions. S'agissant de la SNCF, il convient, sur la base des études qui ont été produites, de déterminer les mesures relatives au service ferroviaire susceptibles d'accroître l'attractivité commerciale de la ligne modernisée en ce qui concerne l'offre ferroviaire, la qualité du service et les matériels qui pourraient être exploités sur cette ligne. Il en va ainsi également des horaires d'ouverture des gares qui doivent être adaptés au trafic constaté, comme cela a été précisé dans la réponse faite à l'honorable parlementaire, en séance publique à l'Assemblée nationale le 23 mars dernier. Cependant, à la demande du ministre de l'équipement, des transports et du logement et pour confirmer la perspective de modernisation de la ligne, la SNCF vient de décider de ne procéder à aucune réorganisation du service dans les gares concernées avant les résultats de la concertation actuellement en cours avec les conseils régionaux. Enfin, concernant l'éventualité de l'obtention de fonds communautaires pour le financement de ce projet, dès lors que les conditions en seront réunies, les préfets devront examiner, en étroite concertation avec les collectivités territoriales concernées, la possibilité de solliciter, auprès de la Commission européenne, une aide du Fonds européen de développement régional (FEDER) pour la réalisation de ce projet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32707

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1999, page 4244

Réponse publiée le : 25 octobre 1999, page 6192